LOZERE

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice:

Date de la convocation: 03/12/2024

15

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée

Présents: 11

à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

riesellis. II

Présents: Nathalie BONNAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane

Votants : 11

GACHON, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien

IA COLUE

Pour : 11

JACQUES

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Gilles PASCAL, Marianne MOULIN, Bruno PIC, Luc

GODÉRIAUX-LEDRU

Absents:

Secrétaire de séance : Floriane GACHON

Objet : Clôture budget annexe Auberge de Lachamp - DE_2024_039

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe «Auberge de Lachamp» portant le numéro de SIRET 20008333500063 a été ouvert par délibération en date du 17 septembre 2021 afin de répondre au projet de réfection de l'Auberge de Lachamp qui abrite également la cantine scolaire de l'école de Lachamp.

Compte tenu du projet modifié où seule la réfection de la cantine scolaire sera maintenue, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser qu'aucune opération comptable n'a été réalisée depuis la création de ce budget annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la clôture du budget annexe «Auberge de Lachamp»;
- DEMANDE que Madame le maire informe les services fiscaux de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Nathalie BONNAL Le secrétaire de séance,

Floriane GACHON

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 16 / 12 / 20 / 4 et publié ou notifié

le 16/1/2 / 20 20

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024 Date de reception de l'AR: 16/12/2024 048-200083335-DE_2024_039-DE A G E D I